



**AVIS PUBLIC  
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 1275-280  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 :

AVIS est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 octobre 2019, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le premier projet de règlement n° 1275-280 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de préciser les usages et normes applicables lorsqu'un terrain ou un lot chevauche deux zones et de modifier la grille des usages et des normes de la zone I1-643 afin de prohiber l'usage transport et entreposage de type camionnage (C4)**

2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 21 octobre 2019, à 19 h en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, située au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.
3. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le projet de règlement n° 1275-280 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire des personnes habiles à voter.
5. Ce [projet de règlement n° 1275-280](#) peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la Ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

**Note explicative du Règlement n° 1275-280**

Le règlement n° 1275-280 a pour objet de préciser les usages et normes applicables lorsqu'un terrain ou un lot chevauche deux zones différentes.

Le règlement n° 1275-280 a pour objet de prohiber, dans la zone, I1-643 l'usage transport et entreposage C4 de type entreposage (47).

Considérant la volonté de développer une zone industrielle de prestige et d'éviter des entreprises génératrices de transport lourd sans valeur ajoutée, il s'agit de prohiber l'usage Commerce de transport (C4) de type entreposage (47).

Service du développement et de l'aménagement du territoire  
25 septembre 2019

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez vous adresser au:

- Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique;
- Service du développement et de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce dixième (10<sup>e</sup>) jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf (2019).

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)

